



Salaires 2010/2022 : 1,2 % d'augmentation en 12 ans :

TOUJOURS PAS D'AUGMENTATION !

*Le gouvernement change,
mais nous réchauffe la même soupe...*

Rendez-vous salarial de la Fonction publique du 24 juillet 2020 :

Le gouvernement emploie la tactique du saupoudrage et du retour de promesses oubliées pour mieux maintenir son blocus autour des salaires des agents des services publics.

- Le point d'indice reste gelé jusqu'en 2022, soit une durée de 6 années consécutives.
- L'INSEE a, par exemple, établi la baisse du salaire net moyen dans la fonction publique d'Etat à 1,4 % en 2018.
- Une concertation sur la protection sociale complémentaire des fonctionnaires doit s'ouvrir prochainement.
- En lot de consolation : le gouvernement s'engage à rendre « *dynamique et pérenne* » l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG.

Suite à cette rencontre avec Amélie de Montchalin, la nouvelle ministre de la transformation et de la fonction publique, **l'UNSA Douanes déplore le manque de reconnaissance du gouvernement envers l'ensemble des agents des services publics, qui ont pourtant répondu présents dans le combat face au coronavirus.**

Après le fiasco de ce même gouvernement sur les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle liée au Covid-19, **nos salaires demeurent maintenus à résidence.** Entre 2010 et 2022, le point d'indice aura donc augmenté de 1,2 % soit 0,10 % par an. **Le livret A, même à son niveau plancher de 0,50 %, fait office de paradis fiscal à côté de notre point d'indice.**

De la provocation par l'auto-justification :

La proposition de l'UNSA de négociation salariale pour les années 2020, 2021 et 2022, seule façon de reconnaître l'engagement de tous les agents publics au service de l'intérêt général, n'a pas été retenue !

La ministre a utilisé l'argument fallacieux du « *contexte de la crise (du Covid-19) qui nous oblige à être efficaces et concentrés et à répondre en priorité aux questions urgentes* ». Effectivement, l'Etat a su mobiliser, très certainement à juste titre, près de 500 milliards d'euros en 2020 pour préserver l'activité du secteur privé. Il est par contre incapable d'en réserver 2 milliards (**soit 0,4 % des sommes mobilisées**) pour financer 1 % de revalorisation de plus de 5 millions de fonctionnaires. **C'eut été indécent, n'en doutons point !**

Mais, là où la ministre se moque ouvertement de nous, c'est quand elle observe que « *l'augmentation du point d'indice valorise beaucoup la catégorie A et très peu la C* » ; à qui la faute ? **C'est pour nous un argument lamentable et spécieux, quand on sait qu'il suffit d'augmenter les salaires en nombre de points d'indice plutôt qu'en pourcentage pour gommer cet effet pyramidal...**

Le saupoudrage

Seuls nos camarades de la FPH auront une reconnaissance méritée, mais bien tardive. Nous parlerons ainsi d'un rattrapage conséquent, obtenu via le Ségur, avec 8,2 milliards d'euros pour les salaires des personnels hospitaliers (soit 1,65 % des sommes mobilisées). D'autres professions comme les pompiers, les policiers ou les chercheurs pourront également bénéficier de quelques mesures spécifiques. Il faut ainsi comprendre que le gouvernement cible ses personnels selon les besoins du moment et donc, selon ses propres intérêts. La preuve, s'il en fallait, que le dialogue n'a malheureusement plus sa place sous l'ère « *Macronnienne* », (il n'est qu'à voir la stratégie de suppression quasi totale des organismes paritaires en matière de promotions et mutations) et qu'il faudra à nouveau se faire entendre dans la rue pour obtenir une revalorisation salariale.

Des promesses oubliées

Deux annonces sont reprises par les médias, habilement soufflées par nos dirigeants, pour tenter de nous faire avaler la pilule du point d'indice congelé :

- La première concerne **l'ouverture d'une concertation sur la protection sociale complémentaire des fonctionnaires**. Il s'agit, pour l'UNSA, d'obtenir une participation financière de tous les employeurs publics au financement de la mutuelle des agents publics avec une dimension protection sociale complémentaire maladie et une dimension prévoyance.
Toutefois, cette annonce est formulée à chaque RDV salarial depuis le dernier gel du point d'indice. Soit autant d'années à nous bercer d'illusion !
- **La seconde est la pérennisation de la compensation de la hausse voulue par le président de la République de la contribution sociale généralisée (CSG)**.
Cette fois-ci, il aura fallu trois années de bataille pour que les agents publics ne perdent pas de pouvoir d'achat, conformément à la promesse de campagne d'Emmanuel Macron. Même si l'UNSA est enfin entendue sur ce point, il est improbable de pouvoir crier victoire !

En clair : deux lots de consolation d'une loterie où l'agent du service public perd à tout coup depuis 2010 !!!

Un constat bien amer

Si la GIPA demeure en place pour les plus mal lotis d'entre nous face à l'inflation (preuve qu'il y a bien un problème de pouvoir d'achat), elle n'est que marginale et sert en fait à éviter un gouffre financier béant pour les fins de carrières.

Il n'y a donc rien de nouveau pour la majorité des fonctionnaires. Nous resterons « riches » en 2020 des beaux discours du président, tenus pendant la crise sanitaire, de l'ordonnance de Dussopt sur la spoliation des congés/RTT, d'une prime inégalitaire et des lignes directrices de gestion qui n'en finissent plus d'affaiblir nos garanties d'indépendance et d'équité dans le traitement de nos carrières.

Un coup de gueule légitime et incontestable

Pour ceux qui prendraient un malin plaisir à décrier nos écrits, voici l'explication limpide et chiffrée de la chute du pouvoir d'achat dans la Fonction publique.

En 23 ans, de 1993 à 2019, le point d'indice a progressé de 20,10 % alors que l'inflation, sur la même période, progressait de 43,4 %. Pour un nouvel entrant dans la fonction publique en 1993, à grille indiciaire identique et hors politique de prime (variable d'un poste à un autre), cela représente donc une perte de pouvoir d'achat de 23,30 %, soit près de 1 % par an.

Les effets positifs ancestraux de l'évolution de carrière à l'ancienneté (progressions d'échelons) sont ainsi « dévorés » par les politiques salariales (tous gouvernements confondus), destinées à contraindre fortement la masse budgétaire consacrée par l'Etat à nos rémunérations...

Pour être plus concret encore, et comprendre l'impact réel de cette perte de pouvoir d'achat, étudions la variation du salaire mensuel brut, hors prime, de notre agent public, qui aurait débuté avec une paye de 10 000FF (soit 1 5424,49 €), avec celui du SMIC, mais également celui d'un ministre, dans le tableau suivant :

Année	Fonctionnaire	Variation	Ministre	Variation	SMIC	Variation
1993	1 524,49 €	-	7 012,65 €	-	805,35 €	-
2019	1 830,91 €	+ 20,10 %	10 135,00 €	+ 44,52 %	1 521,22 €	+ 88,89 %

Certes, il faut relativiser ces variations dont l'écart serait probablement moindre en tenant compte des prélèvements sur salaire (retraite, CSG, RDS, etc.), variables entre les secteurs, avant d'obtenir un salaire net à comparer, mais ce tableau exprime bien le décrochage de l'augmentation des salaires du public.

Nous voyons surtout que nos dirigeants ne s'appliquent pas les mêmes contraintes en matière de rémunération : une exemplarité toujours sans faille !

Pour incurver ces politiques salariales néfastes, il est malheureusement évident que seule la mobilisation générale des agents de l'Etat peut débloquer la situation...